

L'initiative ne doit pas retarder l'acquisition du F-35

L'initiative déposée très tardivement contre l'acquisition du F-35 comme nouvel avion de combat suisse ne doit pas conduire à un retard supplémentaire du renouvellement urgent des Forces aériennes suisses. Aerosuisse exige la signature immédiate du contrat, si le parlement approuve la transaction lors de la session d'automne.

La réalisation très tardive de l'initiative démontre que les réalités de politique de sécurité se sont modifiées depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. Mais les initiants ne se laissent pas décourager pour autant, ils ont continué à récolter des signatures. « Cette initiative ressemble à une contrainte, car la décision de principe fut déjà adoptée aux urnes en 2020 », déclare le président d'Aerosuisse, le conseiller national Thomas Hurter.

Pas de traitement de faveur

Les initiants exigent que l'initiative soit soumise au vote avant la fin de mars 2023. Thomas Hurter: « Mais eux aussi doivent respecter les délais habituels. De plus, le parlement doit autoriser la ministre de la Défense, Viola Amherd, à signer le contrat immédiatement après la décision du parlement. L'initiative n'a pas d'effet suspensif. »

Le retard met en danger la sécurité de la Suisse

Si le contrat pour l'acquisition des nouveaux avions de combat n'est pas signé jusqu'à la fin de mars 2023, les 36 Lockheed Martin F-35A réservés pour la Suisse seront livrés à d'autres nations et il faudra prévoir des coûts supplémentaires. Thomas Hurter: « La demande pour ces jets de 5ème génération est énorme et elle a encore augmenté avec le début de la guerre en Ukraine. Si la Suisse procède à un ajournement supplémentaire, la sécurité de notre pays sera sérieusement compromise. »

Pour obtenir des informations complémentaires veuillez contacter le conseiller national Thomas Hurter, président d'AEROSUISSE : 079 634 51 79